

**JOURNEES
DROITS DE L'HOMME ET HARMONISATION INTERNATIONALE
DU DROIT PENAL**

**60^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA
DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME**



MADRID, 19 - 20 janvier 2009

Centre d'Études Politiques et Constitutionnelles
Société Internationale de Défense Sociale
Institut de Droit Pénal Européen et International
de l'Université Castilla-La-Mancha

**60^{EME} ANNIVERSAIRE
DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME**

À l'heure où la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme célèbre ses soixante ans, l'équation traditionnelle qui lie droit pénal, territoire et souveraineté a perdu de sa vigueur. L'internationalisation de la criminalité et l'idée selon laquelle la protection des droits de l'homme représente une exigence mondiale incontournable ont nourri la conversion des organisations internationales en véritables acteurs de politique criminelle. De ce processus d'internationalisation du droit, Mireille DELMAS-MARTY et Cherif BASSIOUNI sont des acteurs éminents. C'est la raison pour laquelle la SiDS a estimé que rien ne pouvait mieux accompagner la remise de la *Médaille Cesare Beccaria* – la plus haute distinction que décerne cette organisation – qu'une rencontre scientifique dédiée à l'analyse des dernières avancées et difficultés du droit pénal et de la politique criminelle internationaux.

Le programme des Journées s'ouvre avec l'analyse de la peine de mort « entre moratoire et abolition ». Lors de son dernier Congrès international à Tolède, la SiDS a adopté deux résolutions dont la première soutient le moratoire des Nations Unies pour l'abolition de la peine de mort, tandis que la seconde condamne l'impunité dont jouissent *de facto* les infractions commises par les mercenaires. Le fait que ces deux problématiques impliquent une violation grave des droits de l'homme par des gouvernements ou des entreprises privées et le fait que les Nations Unies s'en soient saisies récemment justifient leur évocation au cours de ces Journées, de même que la présentation de l'initiative novatrice des Nations Unies au Guatemala, embryon potentiel d'une nouvelle magistrature globale consacrée à la poursuite des formes de criminalité les plus graves.

À la suite de l'étude de la peine de mort et de l'impunité des entreprises militaires privées, le programme se poursuit avec l'examen de deux formes de criminalité aussi distinctes que le vol d'identité et la piraterie, mais ayant en commun la mise en péril de la sécurité mondiale par la distorsion des échanges économiques et du commerce maritime international qu'elles impliquent. Puis, les derniers développements de la Cour pénale internationale, dont le Statut doit être révisé l'année prochaine, seront abordés au travers de la définition du crime d'agression et du viol conçu comme arme de guerre.

Le second ensemble thématique des Journées est consacré à la coopération pénale internationale, et plus particulièrement à l'espace européen de Liberté, Sécurité et Justice. Le Traité de Lisbonne ouvre de nouvelles perspectives d'avancées institutionnelles dont il ne fait aucun doute que nombre d'entre elles amplifieront le rôle de la Cour de justice de Luxembourg en tant que gardienne des droits fondamentaux en matière pénale dans le cadre des processus d'harmonisation, tandis que la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg se donnera de nouveaux objectifs. Les législations relatives au terrorisme ainsi qu'à l'immigration illégale fournissent deux parfaits exemples de la nécessité du contrôle supranational, dont l'utilité s'est pleinement manifestée au travers de la récente affaire *Kadi*. Sans aucun doute, l'autre

développement institutionnel d'importance sera la configuration de la magistrature européenne laquelle impose de repenser Eurojust, qui vient de fêter ses cinq ans d'existence, de même que la nécessaire articulation de ses rapports avec cet autre organe qu'est Europol.

La création d'un espace ibéro-américain de coopération en matières civile et pénale illustre combien de l'autre côté de l'Atlantique sont peu à peu posées les bases, probablement à partir de l'expérience européenne, de ce qui constituera, sans doute, un autre espace avancé de coopération dans les domaines de la justice pénale et pour lequel l'Espagne a une responsabilité toute particulière.

Lundi 19 janvier
Centre d'Études Constitutionnelles
Plaza de la Marina, 9 - Madrid

9h00 Allocutions d'ouverture

(Représentant du Ministère de la Présidence d'Espagne).
Paloma BIGLINO, Directrice du Centre d'Études Politiques et Constitutionnelles.
Luis ARROYO ZAPATERO, Président de la Société Internationale de Défense Sociale.

9h30 Propos introductifs

Allocution de bienvenue par Álvaro CUESTA, Président de la Commission Justice du Congrès des Députés.

Ulrich SIEBER, Directeur de l'Institut Max Planck de Droit Pénal Étranger et International, Fribourg-en-Brisgau : *L'avenir du droit pénal européen. Une nouvelle mise au point sur les objectifs et modèles des systèmes pénaux européens.*

10h30 Défis du droit pénal international (I)

Sous la Présidence de :

Jorge DOMEcq, Directeur Général de la Direction pour les Nations Unies, Affaires globales et Droits de l'homme, Ministère des Affaires Étrangères d'Espagne.

1. *Peine de mort : Entre abolition mondiale et moratoire européen*

Stefano MANACORDA, Professeur de Droit Pénal, Université Naples II.

2. *Entreprises militaires privées*

Jessica ALMQVIST, Chercheur au Centre d'Études Politiques et Constitutionnelles, Madrid.

3. Nouvelles figures de la piraterie

Concepción ESCOBAR HERNANDEZ, Directrice du Conseil juridique international du Ministère des Affaires Etrangères et Coopération d'Espagne, Professeur de Droit International Public et Relations Internationales (UNED), Madrid.

11h45 Défis du droit pénal international (II)

Sous la Présidence de :

José Jiménez VILLAREJO, Ancien Président des Chambres Criminelle et Militaire du Tribunal Suprême d'Espagne, Madrid.

1. « Vol d'identité » : de la fraude économique aux migrations clandestines

Adán NIETO MARTIN, Professeur de Droit Pénal, Vice-Directeur de l'Institut de Droit Pénal Européen et International, (UCLM).

2. La réforme du Statut de la Cour Pénale Internationale et le crime d'agression

Antonio REMIRO BROTONS, Professeur de Droit International, Université Autonome de Madrid.

3. Le viol comme arme de guerre

Alicia GIL GIL, Professeur de Droit Pénal (UNED), Madrid.

13h Pause

15h00 Architecture judiciaire et policière En Europe

Sous la Présidence de :

Diego LOPEZ GARRIDO, Secrétaire d'État aux Affaires Européennes d'Espagne.

1. La Cour européenne des droits de l'homme, gardienne des droits fondamentaux en matière pénale

Luis María DIEZ PICAZO, Juge au Tribunal Suprême d'Espagne, Professeur de Droit Constitutionnel (UCLM).

2. L'œuvre de la Cour de justice des Communautés européennes en faveur de la reconnaissance des principes pénaux. L'exemple du principe ne bis in idem

Dámaso RUIZ JARABO COLOMER, Avocat Général devant la Cour de Justice des Communautés européennes.

3. *Six années d'Eurojust*

Juan Antonio GARCIA JABALOY, Membre national d'Eurojust, La Haye.

4. *Europol et la formation d'un modèle de police européenne*

Raquel CASTILLEJO MANZANARES, Professeur de Droit processuel, La Corogne.

18h00 Fin de la Journée

Médaille Cesare Beccaria

19h30 : Congrès des Députés d'Espagne

Remise solennelle de la **Médaille Cesare Beccaria**, sous la Présidence de D. José BONO MARTINEZ, Président du Congrès des Députés d'Espagne :

à Mireille DELMAS-MARTY, Professeure au Collège de France.

Laudatio par Sergio GARCIA RAMIREZ, Magistrat et ancien Président de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme, Ex-Procureur Général de la République (Mexique), Vice-Président de la SiDS.

et Cherif BASSIOUNI, Président honoraire de l'AIDP.

Laudatio par Pedro R. DAVID, Magistrat *ad litem* auprès du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Juge à la Cour de cassation de l'Argentine, Vice-Président de la SiDS.

Présentation de la Médaille Cesare Beccaria par Mario PISANI, Université de Milan, Vice-Président de la SiDS.

Accompagnement musical « Tolède aux trois cultures », par Ana ALCAIDE

Mardi 20 janvier 2008

9h30 Défis de l'Espace européen de Liberté, Sécurité et Justice

Sous la Présidence de :

Miguel CARMONA, Membre du Conseil général du pouvoir judiciaire d'Espagne, Ancien Président du MEDEL (Magistrats Européens pour la Démocratie et les Libertés)

1. *Lutte contre le terrorisme : Des « Listes noires » à la « provocation publique à commettre une infraction terroriste » et « le recrutement et l'entraînement de terroristes »*

Francesco VIGANO, Professeur de Droit Pénal, Université de Milan.

2. *Le contrôle de l'immigration illégale et le débat sur la proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil sur les sanctions applicables aux employeurs d'immigrants illégaux ressortissants de pays tiers*

Pedro CRESPO BARQUERO, Magistrat, Secrétariat Général, Parquet Général National d'Espagne.

10h30 Perspectives d'espace ibéro-américain de justice pénale

Sous la Présidence de :

Aurora MEJIA, Directrice Générale de la Direction de Coopération juridique internationale, Ministère de la Justice d'Espagne.

1. *Impunité dans l'espace ibéro-américain : Le cas du Guatemala*

Carlos CASTRESANA, Responsable de la Commission Internationale des Nations Unies Contre l'Impunité (Guatemala), Procureur du Tribunal Suprême d'Espagne.

2. *L'espace ibéro-américain de coopération en matière pénale*

Víctor MORENO CATENA, Secrétaire de la Conférence des Ministres de la Justice des États ibéro-américains, Professeur de Droit Processuel, Université Carlos III de Madrid.

Clôture : *Le rôle des Sociétés Savantes sur la politique criminelle internationale*

Sous la Présidence de :

Edmundo BRUTTI LIBERATI, Ancien Président de l'Association de la Magistrature Italienne, Secrétaire Général de la SiDS

José Luis DE LA CUESTA, Professeur de Droit pénal, Université Du Pays Basque, Président de l'Association Internationale de Droit Pénal (AIDP)

Tony PETERS, Président de la Société Internationale de Criminologie (SIC)

Georges KELLENS, Président de la Fédération Internationale Pénale et Pénitentiaire (FIPP)

Pierre-Henri BOLLE, Professeur de Droit Pénal, Université de Neuchâtel, Université de Galatasaray (Turquie), Vice-Président de la SiDS.

Comité d'organisation

Adán NIETO MARTIN, Professeur de Droit Pénal, (UCLM); Stefano MANACORDA, Professeur de Droit Pénal, Université Naples II; M^a Angeles AHUMADA RUIZ, Sous-

directrice du Centre d'Études Politiques et Constitutionnelles ; Juliette TRICOT, Institut de Droit Pénal Européen et International, (UCLM) ; Matias BAILONE, Chercheur à l'Institut de Droit Pénal Européen et International, (UCLM) ; Pedro CRESPO BARQUERO, Procureur, Secrétariat Général, Parquet Général National ; Jessica ALMQVIST, Chercheur au Centre d'Études Politiques et Constitutionnelles ; Claudia MEDINA AGUILAR, Directrice de Projet du Centre International de Tolède pour la Paix.

Secrétariat exécutif :

Marta MUÑOZ DE MORALES ROMERO, Institut de Droit Pénal Européen et International, (UCLM)

Destinataires :

Doctorants en droit, juges, procureurs, avocats et agents du Ministère de la Justice et des Affaires Étrangères. La participation aux Journées pourra être comptabilisée au titre de la formation des Programmes de Doctorat.

Informations pratiques :

Données logistiques (Inscription (40 places) ; information sur la cérémonie du Congrès

Sous le haut patronage du Ministère des Sciences et Innovation d'Espagne et avec la collaboration du Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale de Milan.